

De : Asso3D - Défense du val de Dronne et de la Double
<defense.dronne.double@gmail.com>

Objet : Réactions de Conseils Municipaux face aux projets d'éoliennes industrielles

Date : 25 février 2014 18:48:27 HNEC

À : defense.dronne.double@gmail.com

CCi : Mairie de ...

A l'attention du maire et de chacun des conseillers municipaux :

Nous portons à votre connaissance les décisions de certains Conseils Municipaux face aux projets d'éoliennes industrielles sur le territoire de leur commune ou sur les territoires voisins :

- Certains ont voté une motion de refus après avoir reporté toute décision sur le sujet afin de mieux s'informer des conséquences de ces projets : c'est le cas de la commune de **Saint-Matré** (Lot) le 1er octobre 2013 (voir pièce jointe);
- D'autres ont voté en faveur du projet puis s'y sont opposés par un deuxième vote : c'est le cas de la commune de **Charmant** (Charente) le 12 décembre 2013 (voir pièce jointe) ;
- Enfin des Conseils Municipaux ont devancé toute tentative de projet en votant une délibération s'opposant à tout projet : c'est le cas de la commune de **Saint-Barthélémy de Bellegarde** (Dordogne) le 7 février 2014 (voir pièce jointe).

Ces communes se prémunissent ainsi contre les pressions des promoteurs.

Certaines communes qui ont délibéré en faveur d'une **étude** de parc éolien pensent pouvoir être libres de décider par la suite de la poursuite ou non du projet. Or ce choix ne leur est jamais présenté. Dès lors que des promesses de bail ont été signées, nous ne sommes plus dans une phase d'**étude** : nous sommes dans le déroulement d'une procédure de demande d'autorisation d'exploiter au préfet, qui comporte une "étude d'impact".

Nous observons par ailleurs que les communes qui ne sont pas hostiles a priori à des projets éoliens de petite envergure, ne souhaitent nullement voir transformés les territoires qui les entourent en forêts d'éoliennes. Or il n'est plus possible pour les communes de maîtriser le développement de parcs dès lors qu'elles laissent commencer leur implantation. Depuis la loi Brottes d'avril 2013 et la suppression des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE), l'initiative des projets revient aux industriels privés.

Les communes qui ont voté contre ces projets sont en phase avec la population. En effet, nous venons de recueillir plus de 300 signatures en quelques jours à notre pétition "Nous refusons les éoliennes industrielles dans la forêt de la Double".

La solidarité des communes peut sauvegarder le caractère naturel encore intact de notre région. C'est maintenant qu'il faut agir ; après, il sera trop tard.

Cordialement,
Thierry Bonne
05 53 91 33 87
06 28 22 54 52

Asso3D - Défense du val de Dronne et de la Double
defense.dronne.double@gmail.com
www.Asso3D.fr